



PAX



AGENDA 2023 – CAP POUR LES ELECTIONS EN 2023

**ATELIER PORTANT SUR LE POINT D'ETAPE DE LA CENCO ET
L'ECC SUR LEUR FEUILLE DE ROUTE ELECTORALE**

TERMES DE REFERENCE

Septembre 2021

1. Contexte

Les élections organisées en 2018 avaient été entachées de graves irrégularités au point de ne pas contribuer à la consolidation de notre jeune démocratie et à donner aux Congolais les résultats tant espérés après plusieurs années de lutte. De plus, d'autres limites se sont manifestées au niveau des organisations de la société civile qui, dans beaucoup des cas, n'ont pas appuyer les résultats de la Mission d'Observation Electorale, publiée par la CENCO. En fait, de cette élection, on ne PEUT retenir qu'une première passation pacifique du pouvoir depuis que la RDC a accédé à l'indépendance en 1960.

Aujourd'hui, deux ans et demi après cette passation pacifique du pouvoir, la situation politique reste préoccupante. En effet, la situation politique reste marquée par la fin de la coalition au pouvoir (FCC-CACH), l'effritement de la majorité existante au parlement en faveur de l'Union sacrée du Président TSHISEKEDI, qui a entraîné la démission du Premier ministre et de son Gouvernement.

Par ailleurs, plusieurs voix s'élèvent déjà en vue de réclamer la tenue des élections en 2023 et ce, dans le délai constitutionnel. Entre temps, les différentes missions d'observation électorale qui avaient fait état de beaucoup d'irrégularités dans le chef de l'intégrité de l'Organisme chargé d'organiser les Elections (OGE), dans la mise en œuvre des procédures et dans le chef de l'intégrité de certaines dispositions poussent, dans un plaidoyer commun, pour que des réformes soient opérées pour l'amélioration de la qualité des scrutins avenir.

Ainsi, eu égard à ce qui précède, vu les défis à relever pour avoir des élections crédibles en 2023 et au regard de leur mission prophétique, l'Eglise du Christ au Congo (ECC) et la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) ont publié chacun une feuille de route qui déroulent les activités à mener avant, pendant et après la tenue des scrutins prochains. Ensuite, partageant une même vision concernant la consolidation de la démocratie en RD Congo, ces deux grandes Confessions religieuses se sont engagées à mutualiser leurs efforts pour constituer un consortium dont l'Accord-cadre sera signé incessamment.

Tout en rappelant que le consortium ECC-CENCO, a un poids social et moral auprès de la population congolaise, une force sociale incontestable au pays, un vaste réseau et un ancrage national qui n'est plus à démontrer, elles devraient, évidemment, entraîner d'autres Confessions religieuses dans la dynamique. Il sied de souligner que la CENCO et l'ECC jouent un rôle important au sein des Organisations de la Société Civile (OSC) engagées pour les réformes électorales, à l'instar des efforts qu'elles déploient au sein de la plate-forme des Confessions qu'elles mènent en qualité de Présidente et de Vice-Présidente.

La CENCO et l'ECC ont travaillé et produit une feuille de route commune. Celle-ci insère les activités sur chacune de huit étapes du cycle électoral, répartis dans trois phases : la période préélectorale, la période électorale et la période post-électorale. Actuellement, l'on déroule la période préélectorale, précisément la première étape du

cycle consistant en la mise en place d'un cadre juridique et de l'OGE. Pour cette session de Mars, le Parlement a traité une seule matière : la réforme portant sur l'OGE. En effet, la proposition de la Loi organique de la CENI a été votée dans les deux chambres du Parlement en des termes identiques. Cependant, l'ECC et la CENCO ainsi que d'autres OSC engagées pour les réformes électorales se sont prononcées à travers des déclarations rendues par les médias en indiquant que des avancées réalisées dans cette proposition de Loi étaient très faibles et insignifiantes pour produire une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) réellement débarrassées de toute injonction des politiques.

2. Objet de l'atelier de point d'étape

Lors de cet atelier, les deux partenaires vont évaluer des scénarii qui leur permettront d'encadrer ce qu'elles considèrent comme insuffisances dans ladite proposition de Loi afin d'influencer la publication des résultats crédibles. Devant le fait que les réformes portant sur la Loi électorale ont une forte probabilité de se réaliser à la session parlementaire du mois de septembre, la CENCO et l'ECC devraient aussi réfléchir, sur base des leçons apprises du récent plaidoyer, sur comment se donner les moyens pour influencer efficacement des bonnes réformes sur la Loi électorale. Eu égard aux dynamiques qui conduiront les travaux, l'ECC et la CENCO devraient examiner la possibilité de faire une déclaration conjointe à l'issue de cet atelier sur l'état du processus électoral.

3. Objectif global de l'atelier

La CENCO et l'ECC travaillent comme une seule entité et promeuvent des scrutins libres, inclusive, transparentes, honnêtes et apaisées en 2023 ;

4. Objectifs spécifiques de l'atelier

- a. Des scénarii pour pallier les insuffisances constatées dans la proposition de la Loi Organique adoptée au Parlement sont élaborés ;
- b. Les stratégies pour le plaidoyer sur les réformes de la Loi électorale sont planifiées ;
- c. Le Consortium CENCO – ECC est renforcé ;

5. Participants

Dans le strict respect des mesures barrières et des décisions prises par l'autorité publique, 30 personnes vont participer aux travaux de cet atelier, selon la répartition ci-après : 15 pour la CENCO (Evêques, commissions, USUMA, ASUMA, CALCC, CLC), 12 pour l'ECC (EVEQUES, REVERENDS, JUSTICE ET PAIX, MILAPRO) et 3 pour le compte des partenaires.

6. Méthodologie de travail

L'andragogie voudrait que les participants soient maîtres des matières qui les concernent. Ainsi, deux facilitateurs vont conduire cet atelier selon le curriculum

BRIDGE. Il y aura des travaux en groupes, du brainstorming, etc. Bref, l'approche participative sera de mise. Il sera recommandé aux participants de se munir chacun d'un ordinateur portable.

7. Durée, Agenda, lieu et accommodations

Cet atelier va durer trois jours, soit du mercredi 15 au vendredi 17 septembre 2021. Les facilitateurs vont préparer l'atelier du 13 au 14 du même mois. Il se déroulera dans la salle de conférence de l'immeuble Marie Reine de la Paix, sise sur Huilerie, au N° 81, croisement des avenues des huileries et Ex Tombalbye Kinshasa/Gombe. Une pause-café et une pause déjeuner seront offertes pendant chacun des deux jours des travaux et un cocktail le dernier jour avec le corps diplomatique. Les Participants de Kinshasa bénéficieront d'un remboursement du transport urbain pendant toute la période de l'atelier (3 jours). L'agenda sera communiqué une semaine avant le début de l'atelier.

Secrétariat technique